



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 31 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 1

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR (à partir de la délibération n° 2) - JC. BRAT, Vice-Présidents.

ABREST

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
CÔTE ST AMAND**

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE FONCIERE**

formant la majorité des membres en exercice.

PARCELLE ZK 74

Absents ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN – Mme Véronique TRIBOULET à M. Pierre BONNET

Absents excusés :

Mmes et M. C. BARDOT - F. SENNEPIN - C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – S. BAUD - O. ROYER – P. COLAS – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – J. BLETTERY – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 03 JUIN 2022

Publiée ou notifiée
le : 03 JUIN 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le dispositif mis en place par le Département de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2008 adoptant le principe d'une gestion communautaire de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand sis sur les communes d'Abrest et du Vernet,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2009 décidant du périmètre et du plan de gestion de l'ENS susmentionné,

Vu le plan de gestion débuté en mai 2010 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 entre le Département de l'Allier et Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération n° 31 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2015 approuvant notamment par anticipation l'extension du périmètre de l'ENS,

Vu la convention de partenariat 2016-2020 signée le 4 avril 2016 entre le Conseil départemental de l'Allier et la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand,

Vu l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'ENS de la Côte Saint-Amand,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise,

Vu la délibération n° 3 du 28 septembre 2017 portant adoption des nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la convention de partenariat signée les 2 juin et 18 août 2021 entre le Département de l'Allier et Vichy Communauté définissant les modalités générales du maintien de la gestion conservatoire de l'ENS de la Côte Saint-Amand pour l'année 2021, dans l'attente d'un nouveau programme d'actions 2022-2032,

Considérant l'accord intervenu avec Monsieur Fernand MONDIERE pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 74 située à Abrest lui appartenant, d'une superficie de 1260 m², au prix de 0,60€/m² soit au prix global de 756 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 74 (1260 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Monsieur Fernand MONDIERE ou de ses ayants droit, au prix global de 756 €.
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente Déléguée pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

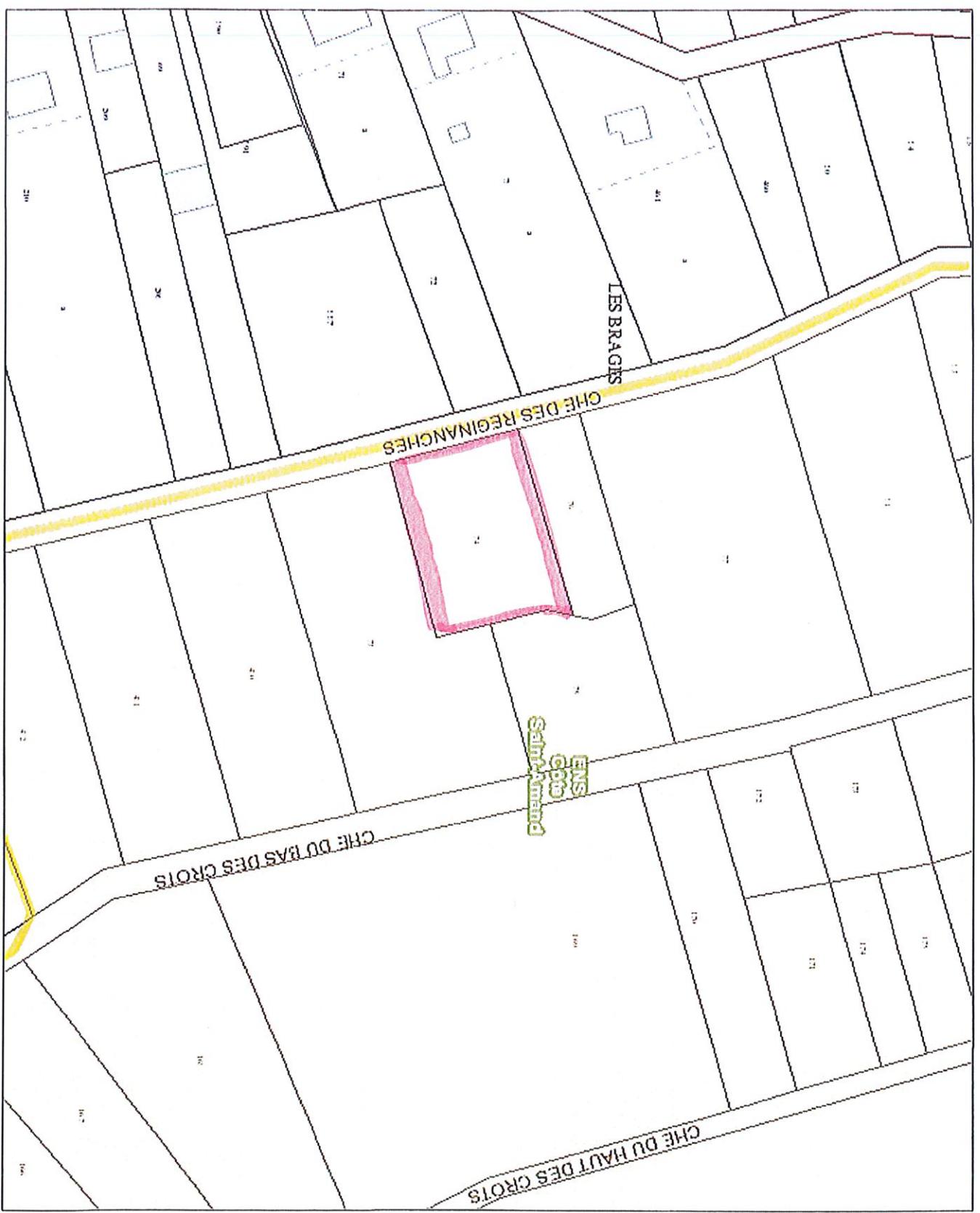
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 juin 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,





VICHYCOMMUNAUTÉ

 ZK 74



Edité le 02/05/2022

Sources:
SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:1 184



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : ABREST, ESPACE NATUREL SENSIBLE CÔTE SAINT AMAND -
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 74

.....

Date de décision: 02/06/2022

Date de réception de l'accusé 03/06/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 02JUI2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220602-02JUI2022_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2022-01.pdf (99_DE-003-200071363-20220602-02JUI2022_1-DE-1-1_1.pdf)